

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 01 MARS 2023, à 18 h 30**

L'an deux mille vingt-trois, le premier mars, à dix-huit heures trente, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

TITULAIRES

Présents : M. Patrick GAZEU, Président.

Mmes. Soraya BERRO, Barbara DESNOYER, Patricia PETIT, MM. Romain BERLAND, Ludovic LIEVRE PERROCHEAU.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Philippe CHOTEAU donne procuration à M. David BOSC, M. Grégory POITOU donne procuration à Mme Fabienne JAUD.

SUPLÉANTS :

Présents : MM. Lionel ANDREZ.

Assistaient à la séance : Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière, M. Pascal COUDRAIN, conseiller technique.

Le président ouvre la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 au CGCT, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du comité. Mme Fabienne JAUD est désignée pour remplir cette fonction.

**Date de la convocation : 06/02/23 – Affichée le 22/02/23
Pour : 8 - Contre : 0 – Abstention : 0**

N° 04/2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL – SÉANCE DU 11 JANVIER 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical si le procès verbal de la séance du 11 janvier 2023 appelle à des remarques – document ci-joint –

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

Article 1 : APPROUVE ledit procès verbal.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre d'Oléron, le 02 mars 2023.

Le Président,
Patrick GAZEU

